

Les divers rapports de progrès réalisés sont dignes de mention. La Newfoundland Telephone Company Limited négocie en ce moment avec le gouvernement de Terre-Neuve au nom de la ville de Saint-Jean en vue d'établir le service 911. A l'heure actuelle, aucune localité de la Nouvelle-Écosse n'utilise le système de numéro universel d'urgence, mais la Maritimes Telegraph & Telephone Company Limited est disposée à fournir le 911, avec l'assentiment des autorités municipales. De même au Nouveau-Brunswick, aucune localité n'utilise en ce moment le système de numéro universel; toutefois, la New Brunswick Telephone Company Limited est prête à collaborer avec toute localité qui le souhaite pour lui fournir le 911, ou un autre numéro composé de trois chiffres, si le coût de conversion au 911 n'est pas prohibitif.

Pour l'instant, il n'y a aucun projet prévoyant l'établissement du 911 dans le territoire de Quebec Telephone. La politique de Bell Canada est de fournir le numéro de code de service 911 sur la demande des organismes municipaux sous réserve des conditions que j'ai déjà mentionnées. La Bell a tenu des entretiens ou compte le faire avec les autorités municipales de nombreux centres de l'Ontario et du Québec. Northern Telephone Limited a eu des entretiens et préparé des chiffres pour trois grandes villes du territoire desservi. Le Manitoba Telephone System a adopté le n° 999 comme numéro d'appel d'urgence pour les villes de Winnipeg et de Brandon, qui comptent 65 p. 100 des principaux téléphones au Manitoba.

Saskatchewan Telecommunications peut maintenant offrir le numéro 911 à Saskatoon et pourra l'offrir à Regina en 1975, mais, jusqu'ici, il n'y a pas eu d'engagement municipal. Sur demande, Saskatchewan Telecommunications réétudiera cette question dans tous les centres. Alberta Government Telephones offre présentement le numéro 911 dans les villes de Calgary et de Red Deer, et Lethbridge devrait l'avoir en 1973. L'AGT travaillera avec toutes les autorités municipales en Alberta pour aider à établir le 911 partout.

L'Edmonton Telephone Company offre présentement un service 911 à Edmonton. La British Columbia Telephone Company est prête à travailler avec les diverses municipalités à établir le 911 comme numéro d'urgence universel.

Si l'idée d'un numéro d'appel d'urgence universel doit faire l'objet d'une mesure législative pour les transporteurs régis par le gouvernement fédéral, il semblerait préférable, comme on l'a déjà mentionné dans ce débat, de l'incorporer dans la loi sur les chemins de fer plutôt que dans la loi nationale sur les transports. L'établissement d'un numéro d'appel d'urgence universel n'est pas une question de pouvoirs, de devoirs et de fonctions, mais suppose plutôt la mise en application de mesures précises par la commission.

On ne peut pas ajouter grand-chose à ce moment-ci à ce qui a déjà été dit sur cette question de compétence. Je crois que la question a été bien revue et je laisserai un autre député terminer ce débat.

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je pense que l'idée du numéro d'urgence 911 est excellente et, après cette longue nuit de débats, je crois que le parti conservateur a grand besoin d'un numéro d'urgence afin de sortir de la situation dans laquelle, il s'est mis.

**M. Dinsdale:** Demandez aux Canadiens, John.

**M. Reid:** Lors de l'examen de bills privés visant à illustrer certaines idées, j'éprouve toujours une forte crainte

### Téléphone en cas d'urgence

lorsqu'il s'agit de débattre une motion du représentant de Surrey-White Rock (M. Mather). Ses idées m'intriguent toujours et elles sortent un peu des sentiers battus. Elles sont parfois difficiles à torpiller car elles sont habituellement brèves, simples et claires. On n'a pas le choix: il faut s'attaquer au fond de sa proposition.

**M. Stanfield:** Est-ce là ce que vous faites?

**M. Reid:** Heureusement qu'il n'y a pas beaucoup de députés comme le représentant de Surrey-White Rock à la Chambre des communes. Sinon, la Chambre prendrait beaucoup trop de décisions; nous avons la réputation de ne pas agir mais de parler et celle-ci serait détruite.

**M. Stanfield:** Vous nous en donnez un très bon exemple.

**M. Reid:** Que le chef de l'opposition (M. Stanfield) sache que le gouvernement n'a pas peur de prendre des décisions mais plutôt que c'est l'opposition qui retarde continuellement d'excellents projets de loi pour les débattre une fois de plus et faire un nouveau discours. Peut-être que la Chambre, pour éliminer cette difficulté, devrait suivre l'exemple de Westminster, la mère des Parlements, à Londres, tenter de mettre au point un système équitable de répartition du temps et décider combien de temps serait consacré à l'étude des projets de loi . . .

● (1640)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pense que le député a le mauvais numéro.

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, vous avez raison. J'apprécie vos commentaires surtout parce que j'ai remarqué que vous étiez debout à 5 heures ce matin pour vous occuper des travaux de la Chambre alors que moi j'étais absent.

Je voudrais traiter des vues exprimées par le député de Surrey-White Rock (M. Mather). Comme je l'ai dit tantôt, il est bien évident qu'il devrait y avoir une mesure législative obligeant les sociétés de téléphone au Canada à adopter un numéro que se rappelleraient facilement les gens qui sont en difficulté. La question est de savoir cependant si l'idée du député est réellement nécessaire.

J'ai écouté avec attention le discours du député de Vaudreuil (M. Herbert) qui a énuméré les endroits au Canada où cette idée a été adoptée. Je pense qu'il importe de signaler au député de Surrey-White Rock que les secteurs qu'il a énumérés, où cette méthode est adoptée, ne relèvent pas de la compétence fédérale. Autrement dit, non seulement les compagnies de téléphone ont accepté l'idée mais aussi toutes les agences avec qui elles traitent et toute l'affaire est en marche. Je demanderais cependant au député s'il est nécessaire d'adopter une loi si ses propositions sont déjà en train de se réaliser? Je crois que ce n'est pas nécessaire. La Chambre des communes perd son temps à adopter des mesures inutiles ou des mesures qui sont déjà en train d'être appliquées dans des secteurs qui ont la charge de s'en occuper.

J'admets que c'est peut-être là un argument mineur, mais il me semble qu'une assemblée législative prend de très mauvaises habitudes lorsqu'elle s'accapare d'une bonne idée et en fait une loi tout simplement parce qu'il s'agit d'une bonne idée. J'aimerais beaucoup mieux que la Chambre des communes s'occupe de questions controversées où il est nécessaire de porter une attention sur les questions qui sont actuelles et non pas passées. Si le numéro d'appel d'urgence est en voie d'instauration, il me